L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

Journal quotidien..........$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 13 MAI 1840.

CANDIDATS WHIGS
choisis par la convention nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS.
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDATS POUR LE CONGRÈS:
Premier Dist. Congressionnel—L'hon. EDW. D. WHITE.
Second " " THOS. GIBBS MORGAN.
Troisième " " JOHN MOORE.

Législature d'Etat.
WM. DE BUYS,
GLENDY BURKE,
W. C. C. CLAIBORNE,
G. BEDFORD,
L. L. FERRIERE,
A. W. PICHOT.
CHRISTIAN ROSELIUS.

COMITÉ CENTRAL DES WHIGS.

Les membres du comité central ont-ils donc oublié qu'il y a dans cette ville un parti loco-foco? Ont-ils donc l'intention de rester endormis jusqu'au moment où les cris de triomphe viendront les réveiller? Ne secoueront-ils pas l'espèce de léthargie qui semble peser sur eux et ne songeront-ils pas à accomplir la mission dont ils ont été chargés? Nous leur répétons aujourd'hui ce que nous leur avons déjà dit: le parti de l'administration redouble d'efforts; et dans les circonstances où nous nous trouvons, leur inaction est coupable. Si le comité tel qu'il est constitué aujourd'hui, ne veut rien faire, eh! bien qu'il se sépare. Les élections approchent, les whigs doivent être debout.

Nous tenons d'un habitant de la paroisse St. Charles, arrivé depuis quelques jours seulement dans notre ville, que dans certains endroits les levées sont dans un si mauvais état, qu'à la moindre hausse des eaux du fleuve, elles ne seraient [illegible] barrière inutile.

Il nous semble que ce qui vient d'arriver, en face de nous, de l'autre bord du fleuve, devrait être une leçon profitable, aux particuliers pour qu'ils veillent à l'entretien des levées qui sont situées devant leurs propriétés, et aux autorités pour qu'elles fassent sévèrement exécuter les lois qui font aux propriétaires un devoir de réparer les levées.

Il y a audessus de Carrollton des terres basses qui après avoir été divisées en terrains ont été vendues à un grand nombre de particuliers. Ces terres sont aujourd'hui vacantes, et c'est là surtout que les levées sont dans le plus mauvais état. Nous concevons que l'autorité soit embarrassée de savoir où prendre ceux qui doivent faire les réparations nécessaires; mais ce cas a été prévu par la loi, et elle leur donne dans cette circonstance des pouvoirs qu'elles doivent exécuter immédiatement. Aucune considération ne doit maintenant les arrêter; une trop grande indulgence pourrait avoir des suites fort graves, et dans ce cas l'indulgence serait une faute.

Le *Courrier* de lundi contenait des extraits d'une lettre, vraie ou supposée, de M. Robert C. Nicholas où il est fait mention d'une procession de nègres qui aurait eu lieu à Washington le 2 mai, avec des bannières sur lesquelles se trouvait écrit *Hard Cider.*

Et sur cela le *Courrier* en conclut que c'est un mouvement du parti de l'opposition, qui, *enflé par le triomphe éphémère de la Virginie, n'a pas craint de jeter le masque en encourageant et protégeant une procession de nègres abolitionistes.*

Beaucoup de gens doutent de la véracité du fait en lui même et quelques uns vont même jusqu'à penser que c'est tout simplement une mystification qui aurait dû être insérée le 1er avril.

Cependant quelques personnes qui sont à portée d'être bien informées et dont la véracité est incontestable, soutiennent que c'est une ruse électorale du [illegible] de l'Administration. Il paraîtrait, suivant elles, [illegible] ont monté toute l'affaire, payé les [illegible] acheté les bannières [illegible] adversaires politiques [illegible] plus probable [illegible] Courrier, assimile [illegible] convention whig [illegible] convention que [illegible] de l'administra- [illegible] une pareille dé- [illegible] sans son autorisa- [illegible] plus rester aucun [illegible] du 2 mai est évi- [illegible] l'opposition dans la [illegible] du parti de l'admi- [illegible] de vertige pour qu'il [illegible] fable moyen. [illegible] plus éloigné de l'aboli- [illegible] les principaux jour- [illegible] villes du Nord, ne [illegible] gouverneur actuel du [illegible] candidat [illegible] Virginie [illegible] Sénateur [illegible] un violent aboli- [illegible] chercher à fai- [illegible] commun parti, des [illegible] lorsque ces tenta- [illegible] secrètement soutenu [illegible] combattu les aboli- [illegible] été longtemps leur [illegible]

OURAGAN À [illegible]—NOUVEAUX DÉTAILS.

[Le] *Free Trader* du [illegible] renferme quelques nouveaux renseignemens au sujet de cette désastreuse catastrophe. La perte en propriétés a été estimée avec beaucoup de modération à un million et quart environ; mais la perte en marchandises et en produits de toute espèce va bien au-delà: on la porte à près de quatre millions. La perte totale causée par l'ouragan s'élèverait donc à environ CINQ MILLIONS DE PIASTRES.

"Cette évaluation, dit le *Free Trader*, n'a rien d'exagéré. D'énormes quantités de porc, de jambon, de beurre, de lard et de légumes étaient accumulées sur le port. Un grand nombre de maisons et de ma[illegible] ayant été obligées récemment de restreindre [illegible] opérations, la plus grande partie des approvi[illegible] pour la ville, le comté et les environs se [illegible] port de Natchez. Eh! bien, tous ces [illegible] détruits ou engloutis."

[illegible] même, aussi bien dans la partie [illegible] magasins de tout [illegible] marchandises. [illegible] garderobes [illegible] tout ce qui [illegible] a vu [illegible] Elle [illegible]

che, (le 1er. mai), la ville résistait toujours aux efforts des fédéralistes. Un brick anglais de commerce était à Campêche, venant de Vera-Cruz avec des troupes et des munitions, malgré le blocus de l'escadrille fédéraliste, composée, dit-on, de six batimens. Un brick Espagnol chargé de provisions était aussi parvenu à entrer.

Il est arrivé à Tampico dans le commencement du mois, une conducta portant $1,200,000.

Le Serpent devait partir incessamment pour la Jamaïque avec environ $400,000 en espèces.

Nos journaux de Mexico vont jusqu'au 22 avril. Le *Diario del Gobierno* du 12, contient quelques nouvelles de l'Amérique du Sud.

GUATEMALA.

QUEZALTEMA—2 JANVIER—L'assemblée constituante de l'état de *Los Altos*, consultée par le pouvoir exécutif sur la communication faite par le suprême directeur de l'état de Nicaragua aux gouvernemens de l'Union, pour qu'on décide que S. M. B. doit garantir l'exécution des traités faits entre les dits Etats pendant l'état de crise où se trouve la république, considérant d'une part les périls d'une intervention étrangère qui n'est jamais gratuite et d'autre part la nécessité que ces réglemens se fassent au moyen de la médiation de la Convention nationale, a décrété:

Art. 1o. Le gouvernement de *Los Altos* n'accepte aucune intervention étrangère dans les différends que peut avoir la République.

Art. 2 L'exécutif proposera à tous les états de soumettre leurs différends à la Convention, afin que ses décisions ne puissent troubler la paix nationale.

Art. 3. L'exécutif engagera encore les autres états à déclarer d'un commun accord, que nulle production anglaise ne sera admise dans la République jusqu'à ce que S. M. B. restitue à *Centro-America* l'île de Roatan.

Malheureusement le bruit courait au Mexique que ces nobles sentimens d'indépendance manifestés par les autorités de *Los Altos*, n'ont trouvé que peu de sympathie parmi les autres états et qu'un corps de troupes dirigé par un anglais avait dévasté et pour ainsi dire détruit Queraltenango.

Nous devons à l'obligeance d'une maison de commerce la communication de la lettre suivante:

TAMPICO, 1er mai 1840.

Rien de nouveau en fait de politique, ici et au Nord. L'on n'appréhende pas non plus, que les troubles qui ont éclaté dans le Yucatan exerceront une grande influence sur les autres provinces. Du reste, il y a peu d'apparence que les affaires puissent s'améliorer dans le courant de cette année, attendu que la loi des 15 o/o fera diminuer considérablement la vente des marchandises étrangères, particulièrement celles d'Angleterre.

Le packet Anglais est parti hier pour la Havane emportant environ 700 m $, une moitié de la Vera Cruz, et l'autre d'ici.

MONTANT DES ESPECES REÇUES PAR LA GOELETTE DORIC, DE TAMPICO.

J. Robert & Co.,	$22,200
Les mêmes, en doublons,	820
Les mêmes, en lingots,	696
Barber, Bross & Co.,	40,000
J. W. Zacharie,	25,024
Schmidt & Co.,	22,036
J. M. Caballero,	3,000
Herbault frères,	1,516
Gasquet, Parish & Co.,	1,341
B. C. Sanchez,	808
S. Fernandez, en doublons,	1,080
M. Chabert,	800
F. de Abba, en lingots,	730
R. D. Blossman,	637
J. Crosby,	600
F. A. Bigourdan,	500
J. Bourdin,	437
S. Lindner,	318
Hagedorn & Cramer,	306
A. Prats,	200
B. Turpin,	111
F. Verde, en doublons,	96
Total,	$96,746

VARIÉTÉS.

LA CONVULSIONNAIRE.—*Suite.*
(*Voir l'Abeille d'hier.*)

II.

Le lendemain matin du jour où les convulsionnaires avaient été chassés du théâtre de leurs exploits, les deux Dubourg se préparaient dans une chambre de l'auberge de l'Aigle-Noir à la visite solennelle qu'ils devaient faire à la famille Leblanc. Le père avait endossé un magnifique habit jaune qu'il semblait n'avoir pas porté depuis le jour de ses noces; sa perruque, grâce à quelque artiste du voisinage, avait trois fois plus d'ampleur que de coutume et roulait en longues boucles blondes sur ses larges épaules. Sa veste de satin blanc brodée en chenilles de toutes sortes de couleurs, étalait sur sa robuste poitrine des dessins de fleurs et de papillons et son haut-de-chausses vert-clair se prêtait fort peu à ses mouvemens. Cependant ce burlesque attirail, tout prétentieux qu'il était, ne changeait en rien les allures saccadées et hardies du vieux Dubourg; on reconnaissait le campagnard sous ce harnais de marquis.

Maurice n'avait fait que peu de changemens dans sa toilette sévère que lui imposait sa profession de membre de la faculté; seulement le rabat et les manchettes étaient de fine dentelle; il avait aussi quelques bijoux de forme antique, dûs sans doute à la munificence du vieux Dubourg. Cependant, avec tout cela, il paraissait beaucoup moins occupé de sa personne que le père l'était de la sienne. Appuyé mélancoliquement contre le chambranle de la cheminée, on eût dit qu'il écoutait avec la plus grande attention les cris des marchands ambulans de toute sorte qui se faisaient entendre dans la rue. Il fallut que le vieux bonhomme, qui ne voulait pas perdre son effet, le tirât de ses réflexions, en lui disant de sa voix grondeuse et sévère:

—Au diable! me voilà prêt enfin! J'ai cru que je n'en finirais pas avec tous ces affiquets et ces rubans! Heureusement que tout ceci est encore propre et pourra bien aller jusqu'au jour de la cérémonie conjugale! C'est pourtant pour te faire honneur, monsieur le docteur, jeune courtisan de [illegible] à habit, voyons, vous, comment vous êtes vous arrangé, ajouta-t-il en promenant un regard inquisiteur sur le jeune médecin, fort embarrassé par cet examen; ah! vous avez pris vos boucles d'or.... c'est bien; seulement serrez un peu plus les jarretières et prenez garde aux filous.... Ils affectionnent particulièrement les boucles d'or.... Et maintenant partons.

Le jeune homme allait prendre machinalement son chapeau qui était resté sur un fauteuil, quand Dubourg l'arrêta par un geste majestueux.

—Un moment encore, mon fils, dit-il en portant la main à sa cravate qui semblait vouloir arrêter chaque mot au passage; avant que nous fassions notre première visite à votre fiancée, j'ai quelques conseils à vous donner. Vous savez que Leblanc, chez qui nous allons de ce pas, est un ancien marchand retiré à qui je n'ai connu d'autre travers que celui d'être un peu trop exalté au sujet de la religion. Sa femme est une bonne pâte, qui n'a fait tort à personne dans toute sa vie; enfin ce sont des gens qui nous valent ni plus ni moins, et la dot que le père Leblanc laissera à sa fille équivaudra à peu près à ce que je vous laisserai à ma mort; ainsi tout est égal des deux côtés: les Leblanc me connaissent comme je les connais, et tout a été déjà presque arrangé par lettres entre nous pour cette union. Mais ce que je ne connais pas, c'est cette petite Estelle qu'on vous destine et pour laquelle vous ne me semblez pas avoir de mauvaises dispositions. Aussi, monsieur, je vous défends, je vous défends, entendez-vous, de devenir amoureux de cette petite créature avant que je vous aie dit ce que j'en pense; vous savez que j'aime à être obéi. Maintenant partons.... veillez sur vos boucles et souvenez-vous de mes paroles.

Sans attendre de réplique, le bonhomme donna l'exemple du départ, et son fils le suivit avec assez peu d'empressement néanmoins pour rassurer sur les dispositions trop favorables qu'on lui supposait au sujet de mademoiselle Leblanc.

Un quart d'heure après, les deux provinciaux s'arrêtaient devant une maison triste et solitaire de la rue Saint-Victor. C'était un édifice à deux étages, vieux et sombre, dont les fenêtres étroites devaient donner aussi peu d'air que de lumière aux appartemens.

A peine Dubourg eut-il touché la petite chaine rouillée qui servait de cordon de sonnette que la porte s'ouvrit. Les deux visiteurs pénétrèrent dans une espèce d'allée sombre, qui fut plongée dans une obscurité complète aussitôt que la porte se fut refermée derrière eux. Cependant le vieillard, qui semblait connaître parfaitement les êtres de la maison, s'avançait délibérément en entraînant son fils, lorsqu'une voix aigre et chevrotante se fit entendre tout à coup, comme pour prouver qu'on veillait sur le passage:

—Je vous salue, mes frères, disait cette voix.

Maurice tressaillit et se retourna vivement. Dans une espèce de bouge, situé près de la porte, il aperçut une vieille femme à figure hétéroclite, assise auprès d'une petite fenêtre grillée qui s'ouvrait sur la cour intérieure, et lisant, avec le secours de lunettes de corne, un grand livre à ais qu'on eût pu prendre pour une Bible. Avant que Maurice eût achevé ces observations, son père s'était arrêté et répondait avec le ton colérique qui lui était ordinaire:

—Tes frères, vieille folle! Et depuis quand mon fils et moi sommes-nous tes frères? Voyons, rappelle tes idées; je suis bien pour toi une vieille connaissance, mais je n'ai pas l'honneur d'être de ta famille, à ce que j'imagine.

Aux premiers accens de cette voix rude qu'il était difficile d'oublier quand on l'avait entendue une fois, la vieille concierge, car tel était le titre de l'interlocutrice, avait laissé tomber son livre en donnant des signes d'étonnement et d'effroi.

—Messieurs Dubourg! est-ce bien M. Dubourg le collecteur qui vient ainsi nous surprendre? demanda-t-elle enfin.

—[illegible], c'est moi, pardieu! Il paraît qu'on ne m'a[illegible] si tôt; c'est justement ce que je voulais. Et, [illegible] Leblanc est-il chez lui?

[illegible] mais....

[illegible] la petite Estelle?....

[illegible] il y a compagnie et je [illegible]

—Au diable la vieille sorcière! murmura-t-il. Les sifflets de portier m'ont toujours joué de mauvais tours. Quand j'étais collecteur d'impôts le maudit sifflet faisait toujours dénicher les débiteurs du fisc avant que je fusse arrivé à leur cinquième étage! et aujourd'hui ils m'empêcheront peut-être....

Il n'acheva pas sa pensée, mais il se mit à gravir l'escalier noir aussi lestement que le lui permettaient les difficultés du lieu. Si Maurice n'avait pas la même habitude du local, il avait aussi plus d'agilité, en sorte qu'ils arrivèrent tous les deux en même temps à la grande porte, et le père jeta un coup d'œil rapide dans l'intérieur de cette pièce, comme s'il se fut attendu à y trouver quelque chose d'extraordinaire.

La salle où venaient de pénétrer les deux Dubourg était une vaste pièce lambrissée, froide, dans une complète harmonie avec l'extérieur antique et sombre de toute la maison; les meubles étaient en chêne, de forme simple et sévère; une pendule en rocailles s'élevait au-dessus de la cheminée massive, dont un vieux tableau de religion faisait l'ornement. Des fauteuils en tapisserie fanée étaient encore disposés en demi-cercle autour du foyer, comme si plusieurs personnes venaient de quitter précipitamment le salon; mais en ce moment il n'y avait plus devant le feu qu'une vieille dame qui semblait être la maîtresse de la maison. Elle était vêtue d'une robe modeste, de couleur foncée, et son bonnet de linon encadrait une figure pleine de douceur et de bonté sur laquelle l'âge n'avait pas fait trop de ravages. A la vue des arrivans, elle essuya furtivement quelques larmes dont ses yeux étaient humectés.

Comment! c'est vous, monsieur Dubourg! dit-elle avec une expression de joie profonde en s'approchant du vieillard. Oh! soyez le bien-venu dans notre maison; je désirais ardemment votre arrivée!

Puis elle ajouta en souriant et en attachant sur Maurice un regard de satisfaction:—Et voilà sans doute monsieur....

—Lui même, ma chère madame Leblanc, interrompit Dubourg avec une familiarité affectueuse; c'est bien mon fils, Maurice Dubourg, *doctor medicus*, que je vous présente. Vous voyez que quant au physique je ne vous ai pas trompée, il ne ressemble en rien à vos fréluquets de Paris, si frêles et si délicats qu'on craindrait de les casser en les heurtant. Quant au caractère, il est doux comme un agneau, vous verrez.... Et si votre fille Estelle est une bonne et aimable personne, comme on le dit.... Mais, à propos, où est elle donc? et le père Leblanc, que fait-il? On m'avait dit que je devais les trouver ici l'un et l'autre!

Maurice, au premier coup d'œil, avait éprouvé une vive sympathie pour sa future belle-mère, et, pendant que le vieux Dubourg faisait cette présentation singulière, il adressait à Mme Leblanc un compliment simple et convenable qui ne sentait en rien le provincial. Mme. Leblanc l'écoutait avec un plaisir véritable, lorsque la dernière question du vieux Dubourg la fit tressaillir.

—Mon mari, dit-elle avec embarras, il va revenir... il est là dans une chambre voisine avec un ami de la maison. Quant à Estelle....

—Vous recevez du monde, à ce qu'il paraît? reprit le fermier en examinant les meubles encore rangés en cercle autour du foyer; si je ne me trompe, vous aviez ici tout-à-l'heure nombreuse compagnie?

—Oh! non, non, mon cher monsieur D[illegible], dit la vieille dame toute tremblante.

Mais en ce moment plusieurs voix se firent entendre comme si l'on eût pris congé du maître de la maison. Puis la porte de la rue s'ouvrit et se referma plusieurs fois pour laisser sortir de nombreux visiteurs. Mme Leblanc rougit, et deux larmes qui perlaient depuis un moment dans ses yeux bleus tombèrent sur sa colerette de dentelle au moment où elle baissait la tête avec confusion. Cette douleur secrète frappa vivement les deux Dubourg; le père lui-même, brave homme au fond, demanda avec émotion:

—Eh bien! et bien! qu'y a-t-il donc, ma chère dame? auriez-vous quelque chagrin! est-ce que ce sournois de Leblanc vous rendrait malheureuse?

Maurice ne dit rien, mais il porta respectueusement la main de la vieille dame à ses lèvres. Pour elle, elle essuya ses larmes et répondit avec une douceur mélancolique:

—Non, Dubourg, je ne suis pas malheureuse, et si j'éprouve en ce moment quelques chagrins, j'espère que, grâce à vous et à votre fils, ils vont bientôt cesser.

Le fermier allait demander l'explication de ces paroles quand M. Leblanc lui-même sortit d'une pièce voisine, accompagné du personnage que la dame avait appelé l'ami de la maison.

Leblanc était un petit homme, vif, maigre, dont le front un peu déprimé n'annonçait pas une grande intelligence. Il était très animé en ce moment comme s'il venait de prendre part à quelque discussion chaleureuse, et tel était le sentiment énergique qui se peignait sur son visage, que l'arrivée même des Dubourg au moment où il les attendait si peu ne sembla le préoccuper que médiocrement. Cependant il s'avança vers l'ancien collecteur et lui tendit la main:

—Ah! te voilà! dit-il d'un air distrait: tu m'amènes mon gendre? que Dieu soit avec toi et avec lui!

—Toujours dévôt! murmura Dubourg.

Cependant il prit son fils par la main pour le présenter dans les règles; mais au milieu de son compliment, Leblanc l'interrompit avec vivacité:

—Nous n'avons pas besoin de toutes ces formalités, Dubourg; tout est convenu entre nous, et il ne nous reste plus qu'à savoir si les enfans s'entendront. Cependant mon devoir de père m'ordonne encore de vous adresser à l'un et à l'autre une question qui, vous allez le sentir, est de la plus haute importance: Que pensez-vous de la bulle *Unigenitus?*

Les deux provinciaux ouvrirent de grands yeux étonnés.

—La bulle! reprit enfin le père Dubourg, qui avait à peine entendu parler de la rivalité de la secte janséniste et de la secte moliniste, la bulle! mais.... je m'en moque.

—Bien, très-bien! s'écria Leblanc en lui saisissant la main avec des transports de joie; tu as toujours été un homme de sens, Dubourg, et je suis heureux de voir que tu penses, comme moi, que cette exécrable bulle est l'œuvre de Satan...

—Je veux être pendu si je sais...

—A votre tour, jeune homme, reprit Leblanc en se tournant vers Maurice; il faut bien que je sache si mon gendre futur est un véritable enfant de Dieu, ou bien....

—Il est l'enfant de son père! interrompit Dubourg avec son impétuosité ordinaire; où diable as tu été chercher ce jargon-là, maître Leblanc? Tu as été cagot, je le sais, mais je pense que tu ne donnes que dans toutes les mômeries des [illegible]!

—Nous avons vu pourtant ces mômeries d'assez près pour être bien sûr qu'elles ne sont pas des impostures, dit le personnage inconnu, qui était entré en même temps que Leblanc, et qui jusqu'ici s'était tenu en silence à l'autre bout de l'appartement.

Tous les regards se tournèrent vers ce personnage, et le père et le fils reconnurent encore l'abbé officieux qui s'était fait la veille leur cicerone à Saint-Médard, et qui semblait se multiplier sous leurs pas.

—Tu reçois cet imbécile? dit l'ancien collecteur en se tournant vers Leblanc.

—L'abbé Faverel! s'écria Maurice, celui qui accompagnait....

Une voix douce et suppliante se fit entendre à son oreille.

—Par grâce, Maurice, empêchez que votre père n'insulte cet homme, il est tout puissant auprès de mon mari; tout serait perdu!

—C'était Mme Leblanc qui adressait cet avertissement au jeune médecin, Maurice comprit, et il ajouta en s'adressant à l'abbé avec un accent de politesse:

—C'est monsieur qui a sauvé hier une pauvre jeune fille des mains des soldats....

—Vous y avez bien été pour quelque chose, monsieur, dit l'abbé avec un air d'onctueuse charité; c'est vous qui avez enlevé dans vos bras sœur Thérèse évanouie, et qui l'avez emportée dans l'église pendant que les impies souillaient le tombeau du prophète....

—Ah ça, que diable signifie tout ceci? demanda Dubourg.

Son fils lui raconta en quelques mots son aventure de la veille. Le vieillard hocha la tête d'un air mécontent.

—Et pourquoi, diable! avais-tu besoin de t'occuper de cette péronelle? dit-il avec rudesse.

—C'était donc vous! murmura encore la pauvre Mme Leblanc à l'oreille de Maurice; oh! merci! merci!

Le jeune médecin se tourna vivement vers elle, mais en ce moment Leblanc prit la parole avec une grande véhémence.

—Péronnelle! s'écriait-il en s'adressant à Dubourg, appeler péronnelle une sainte fille qui est un sujet d'édification pour tous les frères et un vase d'élection pour sa famille! Prenez garde à vos paroles, Dubourg; car celle que vous insultez, celle que votre fils a sauvée avec une générosité dont je le remercie, s'appelle sœur Thérèse parmi les anges, et Estelle Leblanc parmi les hommes.

Cet aveu fait avec exaltation et une sorte d'orgueil produisit une profonde impression sur le père et le fils Dubourg. Maurice se laissa aller dans un fauteuil à côté de Mme Leblanc qui lui disait tout bas:

—Comprenez-vous maintenant pourquoi je pleure?

Le collecteur d'impôts resta quelques minutes immobile, et divers sentiments se succédèrent rapidement sur ses traits colorés. Puis, ordonnant à son fils par un geste impérieux de se rapprocher de lui, il se leva, et, prenant sa canne et son chapeau, il dit à Leblanc du ton de la raillerie:

—Je savais bien que tu étais fanatique, mais je ne te croyais pas fou au point de souffrir que ta fille jouât la vilaine comédie qu'elle a donnée hier à Saint-Médard. Du reste, ce n'est pas à un étranger de donner des conseils à un père ni peut-être à une mère, ajouta-t-il en se tournant vers Mme Leblanc, sur les devoirs qu'ils ont à remplir envers leur enfant. Seulement, comme je suis maître de mon fils, comme vous de votre fille, je laisse Mlle Estelle, ou sœur Thérèse, comme vous l'appelez, à quelqu'un de ses fervens co-religionnaires. Mon fils ne lui convient pas, et je l'amène avec moi. Allons, salue, Maurice, et partons.

—Comme vous voudrez, homme aveugle et incrédule, dit Leblanc, en lui tournant le dos.

Maurice, malgré l'invitation de son père, n'avait pas bougé. Madame Leblanc qui ne pensait plus la peine de cacher ses larmes, surmonta tout-à-coup cette timidité qui depuis long-temps sans doute étouffait ses plaintes. Elle posa sa main sur le bras du vieux Dubourg comme pour le retenir.

—Oh! vous ne nous quitterez pas ainsi? s'écria-t-elle d'une voix suppliante; vous n'abandonnerez pas ainsi une pauvre femme seule et sans secours, obligée de lutter contre son mari, contre son enfant, contre contre tout ce qu'elle aime sur la terre? Dubourg, vous qui êtes notre ami le plus ancien et le plus cher, c'est à vous de nous sauver: On a égaré la raison de ma pauvre fille, on l'a fanatisée malgré mes prières et mes larmes; on la tuera dans les tourmens qu'elle appelle elle-même dans son délire.... J'ai recours à vous: par pitié, défendez-la contre tous, contre son père lui-même égaré comme elle; rendez-la à sa pauvre mère qui n'a trouvé personne ici dont elle pût implorer l'appui!

Dubourg avait laissé tomber sa canne et son chapeau; Maurice pleurait, et Leblanc lui-même s'était détourné pour cacher son émotion. L'abbé Faverel seul, qui comme on l'a deviné sans doute, jouait auprès de Leblanc le rôle de Tartufe auprès d'Orgon, comprit de quelle importance il était pour lui en ce moment de faire un acte d'autorité qui imposât à ces faibles disciples.

—Madame, dit-il d'un ton sévère à la maîtresse de la maison, vous venez d'insulter l'œuvre sainte dont votre mari et votre fille sont les plus religieux et les plus fervens auxiliaires. Tout à l'heure encore, en présence des membres persécutés de notre pieuse secte, qui s'étaient réunis dans cette salle, vous [illegible]

A peine avait-il achevé cet ordre d'une audace inouïe et qui prouvait quel empire lui avait laissé prendre dans cette maison la faiblesse du maître que Maurice, indigné, s'était élancé à la gorge de l'insolent et il l'eût étranglé si son père et Leblanc ne fussent venus à son secours.

—Laissez le, Maurice, laissez-le, mon fils, où il va crier qu'il est martyr de sa foi. Il ne nous reste rien à faire ici.

Puis il se tourna vers la pauvre Mme Leblanc, qui sanglotait en se couvrant le visage avec les deux mains:

—Excusez-moi, ma bonne dame, lui dit-il avec une tristesse affectueuse, de ne pas vous donner les secours que vous me demandez; mais vous savez que je ne suis qu'un campagnard qui a perdu depuis long-temps l'habitude des affaires et qui ne pourrait vous être d'une grande utilité dans tout ceci. Seulement, ajouta-t-il en élevant la voix d'un air menaçant, que M. l'abbé Faverel prenne bien garde à ce qu'il fera désormais; je veillerai sur lui sans qu'il le sache, et, si Mme. Leblanc éprouvait le moindre mauvais traitement à propos de ce qui vient de se passer, je n'ai pas oublié combien est sévère l'édit porté aujourd'hui contre les convulsionnaires et je sais quel est désormais un des lieux de leurs réunions.

L'abbé devint tout tremblant.

—Quoi! Dubourg, dit Leblanc avec terreur, tu nous dénoncerais?

—Ce n'est pas à vous que je parle, mais à votre ami, et vous n'ignorez pas que je le ferais comme je le dis. La véritable coupable dans tout ceci, c'est la jeune fille folle et aveuglée qui n'a pas craint de désoler sa pauvre mère et de l'exposer aux humiliations qu'elle éprouve aujourd'hui, c'est cette misérable enfant qui a foulé aux pieds toutes les affections, tout le respect, tous les devoirs....

Un cri aigu qui se fit entendre dans une chambre voisine l'arrêta court. Au même instant la porte s'ouvrit et Mlle. Estelle Leblanc parut dans le salon. Elle portait la même robe noire que la veille; mais elle n'avait plus de voile et on pouvait admirer des traits réguliers et purs qui rappelaient ceux de sa mère. De magnifiques cheveux noirs, séparés sur le front et retenus par un simple ruban de soie qui entourait la tête, roulaient en longues boucles sur ses épaules. Du premier coup d'œil Maurice reconnut la jeune fille qu'il avait sauvée la veille des mains des soldats, et son cœur battit avec violence; elle était plus belle encore que n'avait pu la rêver son ardente imagination.

Estelle avait sans doute entendu de la pièce voisine. Elle s'avança lentement et vint s'agenouiller devant sa mère; puis, élevant ses mains vers elle avec un air inspiré:

—Pardonnez-moi! pardonnez-moi! murmura-t-elle d'une voix étouffée. Je sais que je suis pour vous une source de chagrins et de douleurs et que beaucoup d'autres mères, à votre place, croiraient avoir le droit de maudire le jour où je suis née. Ma mère, est-ce donc moi qui suis coupable? si Dieu, dans son ineffable miséricorde, a ouvert mes yeux à la lumière pendant qu'il laissait encore les vôtres dans les ténèbres de l'incrédulité, ne devez-vous pas vous joindre à moi pour lui demander votre conversion sans lui reprocher la mienne?

Mme. Leblanc prit la jeune fille dans ses bras, la serra contre son cœur et toutes les deux confondiren leurs larmes. Dubourg restait tout ébahi et ses deux antagonistes lui jetaient des regards de triomphe. Quant à Maurice il était dans une sorte d'extase, comme en présence d'une apparition divine. Bientôt Estelle se dégagea doucement des bras de sa mère, et elle se retourna vers l'ancien collecteur d'impôts qui avait perdu en ce moment toute sa rudesse et sa sévérité ordinaires.

—Monsieur, lui dit-elle, vous m'accusiez tout à [illegible] de malheurs dont je ne suis que la cause involontaire; vous me maudissiez, parce que vous ne pou[illegible] combien est puissante la voix d'en haut qui m'[illegible] à elle! Que Dieu vous pardonne ces malédictions que je n'ai pas méritées!

El[le s']arrêta un moment pour se recueillir, et elle reprit [en bai]ssant modestement la tête:

—M[illegible] vous a rendu sans doute votre parole. Depuis [illegible] de temps que Dieu a touché mon cœur, je suis [illegible] du Christ et je ne puis plus être l'épouse d'[illegible]me. Votre fils, je le sais, est plein de généro[illegible] dévoûment; il mérite tous les bonheurs de [illegible] en attendant ceux du ciel. Que Dieu le ré[illegible] pour la bonne action qu'il a faite hier en m[illegible], sans me connaître, aux outrages des misérables [illegible] profané le tombeau du prophète: je conserv[illegible] de ses traits pour....

—Vous m'av[illegible] vu, mademoiselle! s'écria Maurice avec tra[illegible]

—Je vous ai ap[illegible] travers les plis de mon voile pendant que l'on m[illegible]it, dit la jeune fille en rougissant, et on m'a [illegible] était vous qui étiez mon sauveur.

L'espèce de stup[illegible] laquelle était tombée le vieux Dubourg en [illegible] en entendant tant de choses étranges, ce[illegible] il prit encore une fois son fils par la main po[illegible] avec lui.

—Allons, tout est bi[illegible] avec son ton railleur, mademoiselle est [illegible] l'avais supposée. Quand à nous, Maurice, [illegible] reste plus qu'à quitter celle maison. Mad[illegible] vous a dit elle-même qu'elle était l'épouse [illegible] et je ne suppose pas que vous veuilliez la [illegible] un pareil rival.

—Que Dieu vous pardonn[illegible]phèmes! dit Estelle en levant les yeux au c[iel].

—Et épargnez-nous le scan[dale de l]es entendre! reprit Leblanc d'un ton farouche en avançant de quelques pas.

Dubourg brandit sa canne avec menace.

—Que M. Faverel se souvienne de ma promesse, s'écria-t-il en saluant avec ironie.

—Vous ne nous quitterez pas ainsi, dit Mme Leblanc en cherchant encore à le retenir; et elle ajouta tout bas: il faut que je vous parle.... en secret!

—Demain, murmura le vieillard.

Pendant ce temps Leblanc soutenait sa fille presque mourante, et l'abbé Faverel, de son côté, glissait à l'oreille de Maurice:—Nous nous reverrons, jeune homme, j'ai des choses importantes à vous communiquer!....

Le jeune médecin répondit par un signe de tête, puis, rejoignant son père, tous les deux sortirent du salon, non sans que Maurice jetât quelques regards à la dérobée sur cette belle jeune [illegible] croyait perdue pour lui. [illegible]

(*La suite à demain.*)

(*Communiqué.*)

Quand un homme de bien disparait de ce monde, il laisse après lui des regrets sincères, d'h[illegible] souvenirs, une gloire digne d'envie.

S'il appartient à un ami, à un parent, d'élever le premier la voix sur cette âme qui s'envole vers le ciel, personne n'eut jamais plus de titres que moi: je fus son ami, je fus son parent à un degré d'union qui nous rendait l'un à l'autre indispensables.

C'est donc à toi, cher Borduzat, que j'adresse ce peu de mots: c'est vers toi que mon âme désolée s'épanche: elle a besoin d'exprimer encore une fois combien elle te fut dévouée; combien elle s'efforça de se rendre digne de toi; combien enfin elle ambitionna pour un frère d'heureux et de nombreux jours.

Tu n'es plus! tu laisses après toi une épouse éplorée, six enfans dans le désespoir, des parens inconsolables, de nombreux amis qui déplorent ta perte.... ô mon Dieu, à tant d'infortune, enverrez vous jamais une consolation!

Dans mon malheur je retrouve du soulagement, je me sens heureux de pouvoir proclamer les belles qualités de l'ame de cet ami que je pleure, devant un public plein de sympathie.

Oui, sa mémoire sera pure, elle ne trouvera point de détracteurs: de la probité, de hautes capacités et de l'exactitude dans les affaires; de la délicatesse dans les rapports de société; d'une vérité et d'une droiture sans exemple; discret et dévoué, généreux et confiant; il sut mériter partout l'estime de ceux qui le connurent; bon fils et bon ami, il ne pouvait qu'être bon frère, bon époux et bon père.... Il le fut dans toute l'acception du mot.

Adieu donc, ami que j'espérais revoir bientôt; entends ma dernière voix, pénètres dans le fond de mon cœur, tu y verras combien il était voué de reconnaissance.—Rien au monde ne l'éteindra cette voix qui s'élève du cœur pour glorifier les bienfaits que tu déversas sur toute ta famille, et plus particulièrement sur moi.

Tes derniers momens furent cruels, sans doute, de te séparer d'une épouse chérie, d'enfans que tu aimais, de parens et d'amis qui te furent chers; mais un frère, un ami reste encore à ta Virginie et à tes enfans; il saura les entourer de soins, de protection et d'amour, c'est vers eux désormais que je vais reporter toute l'affection dont tu étais l'objet.

Dors en paix; ton souvenir ne s'effacera jamais et sera toujours bien cher à

Ton cousin et frère,
P. D. A.

JOURS DE PUBLICATIONS D'AVIS LEGAUX:
Ventes du Register des Testamens, Mercredis et Jeudis.
Avis de faillites, Mardis et Vendredis.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS
Navire Havre, McKown, Liverpool, L H Gale
Manchester, Hewit, Marseilles, Blanchard, Elmer & co
Barque Ten Brothers, Crawford, Gibraltar, L H Gale
Olive, Bigeloco, Boston, S & J P Whitney
Brick Comet, Goodwin, St. John, N. B. Gardner, Sager & co
Chapman, Thompson, Charleston, J A Barelli & co
Sherer, Hix, New York, S & J P Whitney
Goel. Emblem, Kenny, Matamoras, D Goldsmith
De Kalb, Lafitte, Sabine City, Texas, A Leblanc

ARRIVES.
Bateau de remorque Pilot, Clark, de la Passe S. O.
Navire Sweden, Homan, de Boston.
Goel. Doric, Rantiford, de Vera Cruz.
Goel. W. J. Watson, Marsham, de Galveston.
Steamer Diana, Carter, de Louisville.
" Oronoko, Poyles, de Portsmouth.
" St. Louis, Convers, de St Louis.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. HENRI DUGUE, comme candidat pour la place de Représentant de la paroisse de Jefferson, à la prochaine élection. 28 av—60

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 12 mai 1840.
A partir du 14 du courant, aucun check sur cette Banque ne sera payé, à moins qu'il ne soit fait à l'ordre de, et présenté par une personne connue des officiers de la Banque.
Par ordre de la Direction,
13 m J. B. PERRAULT, Caissier.

AVIS.
HOTEL D'ELKINS, FORT DU BAYOU ST.-JEAN,
Au Vieux Chemin du Lac.
LES soussignés ont l'honneur d'informer respectueusement les Messieurs et Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur établissement Dimanche prochain, 17 du courant; il y aura table d'hôte tous les dimanches à 3 heures—Prix $1 50.
Des appartements seront à la disposition des personnes qui désireront passer la saison ou seulement quelques jours à la campagne.
13 mai—2 BINET.

DANS le naufrage du steamer Prairie, vis à vis Natchez, une malle couverte d'une peau de sanglier, marquée NB, a été engloutie. Elle appartenait à un passager peu fortuné du steamboat qui a survécu.
La personne qui aurait pu la pêcher parmi les débris, dans le fleuve, et qui aurait l'honnêteté de la remettre, peut compter sur une récompense libérale.
S'adresser au journal l'Abeille de la Nouvelle Orléans.
Les gazettes de Natchez sont priées de copier le présent avis. 13 mai—1

AVIS.
LE mandat que j'avais confié à M. A. Séjour, avocat à la Nouvelle-Orléans, étant expiré, et n'étant pas renouvelé, c'est à moi directement que toutes les réclamations devront être adressées. [illegible]
13 mai [illegible]

DEMANDE—[illegible]

DERNIÈRES DATES.

New York	mai 2	Liverpool	avril 1
Boston	avril 30	Londres	mars 31
Philadelphie	mai 2	Havre	avril 2
Washington	mai 2	Paris	mars 31
Baltimore	mai 2	Bordeaux	mars 12
Charleston	mai 6	Madrid	mars 30
Vera-Cruz	avril 16	Cadix	mars 2
Tampico	mai 1	Havane	avril 11
Mexico	avril 10	Houston	avril 21

COMMERCIAL.

MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 12 mai 1840.

Espèces	5½ @ 6½	pour cent prime.
Billets de Banque des E. U.	2 @ 3	do.
Notes de la Trésorerie	6 @ 6½	do.
Souverains	$5 12 @ $5 20.	
Doublons Espagnols	17 00 @ 17 25	
do Mexicains	16 37 @ 16 62.	
Or Américain	5 @ 6	pour cent prime.

REVUE DU MARCHÉ.
Nlle-Orléans, 13 mai 1840.

Le marché, pendant ces trois derniers jours, a été en général peu actif. Il s'est fait peu d'affaires dans les principaux articles d'exportation; et les demandes de quelques marchandises de consommation pour l'intérieur ont en partie cessé. D'un autre côté les arrivages des produits de l'Ouest, quoique n'ayant pas été très considérables, ont de beaucoup augmenté, et le marché se trouve aujourd'hui mieux approvisionné de ces articles que depuis quelque temps. Les prix cependant sont généralement bien soutenus. Le fleuve est toujours dans le même état.

COTON.—Arrivé depuis le 8 courant; Louisiane et Mississipi, 2434 balles; Tennessee et Nord Alabama, 2017; Arkansas, 297; Mobile, 153; Floride, 22, en tout, 4923 balles. Il a été expédié dans le même espace de temps à Liverpool, 4217 balles; à Hull, 1306; au Hâvre, 4444, à Bordeaux, 218; à Marseilles, 1600 balles; à Anvers, 298; à la Havane, 748; à New-York, 615; à Boston, 392; en tout, 16918 balles. Ce qui diminue le stock de 996 balles, et le laisse à 190072 balles, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 12 courant.

Les opérations ont été peu étendues depuis notre rapport de samedi dernier. Les qualités inférieures et mittoyennes ont été surtout très calmes, et les ventes tant soit peu importantes n'auraient pu être effectuées à moins que les détenteurs se fussent soumis à accepter des prix plus bas. Les demandes pour les qualités fines continuent à être assez actives; et si les ventes en ont été si limitées, c'est que le marché est presque dépourvu de ces qualités. Le coton de choix surtout manque, et des parties de cette qualité obtiendraient facilement de 11 à 11 1-2 cents. Nous conservons nos côtes pour les qualités basses et mittoyennes; mais les autres descriptions ont haussé d'un quart de cent. Les ventes pendant ces 3 derniers jours se sont élevées à 5400 balles, dont nous donnons les détails suivants:

Louisiane et Mississipi 120 à 7¾ cents, 23 à 6¾, 12 à 11¼, 161 à 8¼, 36 à 6¾, 36 à 10¼, 20 à 8, 36 à 7¾, 33 à 7¼, 21 à 6¾, 312 à 7, 450 à 7¾, 512 à 6½, 196 à 7¼, 40 à 8, 101 à 9¼, 613 à 7¼, 96 à 6¼, 121 à 7¾, 193 à 8, 256 à 7¼, 104 à 6¾, 60 à 6, 164 à 8¼, 105 à 8¾, 116 à 8¼, 60 à 8 cents; Tennessee et Nord Alabama 57 à 6¼, 16 à 6¾, 243 à 6¾ @ 7¼, 40 à 8, 20 à 9 cents; Texas 40 à 6, 40 à 6¾ cents et 62 Mobile et Floride à 6¾ cents.

ETAT DU COTON.

1839. Oct. Stock en main,		15934
Reçu les trois derniers jours	5922	
Précédemment,	844642	850564
		866398
Exporté pendant les 3 derniers jours	14918	
Précédemment,	661399	676317
Stock en main,		190072

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.		Tenn. et Nort Alabam.	
Ordinaire,	6 1/4 à 6 3/4	Ordinaire,	— à 5
Commun	6 1/4 à 7	Commun,	5½ à 6
Bon,	8 1/4 à 8 3/4	Bon,	6½ à 7
Bon à beau,	9 1/4 à 9 3/4	Bon à beau	7½ à 7¾
Bon à fin,	10 1/2 à —	Bon à fin,	8½ à —

SUCRE—Il y a eu peu de demandes pendant ces derniers jours, tandis que le stock sur la Levée a considérablement augmenté. Cependant quelques parties ont été achetées sur habitation; la plupart pour être expédiées au Nord.—Les prix du reste sont à peu près les mêmes. La plupart des ventes ont été faites de 3½ @ 4¼ cents. Ce dernier prix a été obtenu dans quelques circonstances. Le sucre prime strict continue à être rare.

MELASSE—Les demandes sur la levée continuent. Les prix n'ont pas varié, ils restent de 18 @ 19 cents le gallon. Nous ne connaissons aucune vente sur habitation.

TABAC—Le marché de tabac n'a pas varié depuis samedi et nous conservons nos côtes, savoir: de 2½ @ 3½ pour les lots inférieurs; de 4½ @ 6½ pour [illegible], seconde et tèrequalité; lots communs de 3 @ 3½, de 5 @ 6½ et de 7 @ 7½ pour de beaux lots; bons lots 3½, 8½ et 7½ cts. et pour des parties tout-à-fait supérieures 4, 6 et 8 cents. Les ventes pendant ces 3 derniers jours se sont élevées seulement à 300 boucauts. Cette inactivité ne doit pas être attribuée à l'absence de demandes; les acheteurs se sont montrés au contraire disposés à opérer, mais c'est que le marché étant mal approvisionné, les parties offertes en vente ne contenaient pas les qualités qui sont en faveur. Plusieurs parties qui viennent d'arriver sont à l'inspection et dans un ou deux jours le marché se trouvera de nouveau bien muni. Arrivé depuis le 9 courant: 2153 boucauts. Expédié dans le même espace de temps à Anvers 466 boucauts; à Bordeaux 574, aux Barbades 29, à New-York 211; en tout 1280 boucauts.

ETAT DU TABAC.

1839. Oct. Stock en main,	boucauts.	962
Reçu pendant les 3 derniers jours,	2153	
Précédemment,	24026	26179
		27141
Expédié pendant les 3 derniers jours	1719	
Précédemment,	9894	11613
Stocken main,		15528

FARINE.—Depuis samedi, l'aspect du marché a peu varié, [illegible] presque les demandes sont peut-être [illegible] moins actives. Il n'est pas fait de ventes pour [illegible] n'est pas probable que les acheteurs pour[illegible] avant [illegible] des avis étendus [illegible]

[illegible] HAVRE AU 31 MARS 1840.
Avec comparaison des années précédentes.

Années	Existant au 1 janv.	Arrivages en 3 mois.	Débouchés en 3 mois.	Existant 31 mars.
1840	47000 bal.	194117 bal.	100117 bal.	81000 bal.
1839	33600	76124	44524	67400
1838	33000	90841	81041	42000
1837	45600	99666	66106	78000
1836	18000	117825	109825	26000
1835	28000	82290	69890	40500
1834	34000	42853	64555	12300
1833	17000	68255	57755	27500
1832	18000	61179	57879	21300
1831	45000	23720	35720	33000
1830	17500	85335	62835	40000
1829	27000	38532	42032	23500
1828	46500	53159	46459	53200
1827	44000	59956	42456	61500
1826	13500	53148	48748	18000
1825	14500	25684	30294	9900

COURS.

	au 31 mars 1840.	au 31 mars 1839.	au 31 mars 1838.
Louisiane.	82 @ 100	105 @ 135	75 @ 120
Mob. Alab. et Tenn.	82 @ 95	104 @ 130	75 @ 110
Georg. C. S. et Car.	82 @ 90	104 @ 127 50	75 @ 110
Georgie L. S.	150 @ 500	250 @ 600	200 @ 600
Fernambouc	95 @ 130	110 @ 145	115 @ 130
Martinique, Guadel.	86 @ 115	110 @ 136	100 @ 130
Haiti.	70 @ 90	105 @ 126	87 50 @ 100

COURS.

	au 31 mars 1837.	au 31 mars 1836.
Louisiane.	87 50 @ 150	130 @ 172 50
Mobile, Alabama et Tenn.	95 @ 135	130 @ 160
Géorgie C. S. et Caroline.	87 50 @ 130	130 @ 155
Géorgie L. S.	230 @ 600	325 @ 550
Fernambouc.	115 @ 165	135 @ 190
Martinique et Guadeloupe.	130 @ 145	— @ —
Haiti.	110 @ 120	135 @ 115

PENSION BOURGEOISE—Madame Berniaud a pris la maison située à l'encoignure des rues Baronne et Canal près de la maison d'Etat, où elle pourra loger à des familles et à des jeunes gens, des chambres agréables et bien aérées avec ou sans pension. 13 mai—3 1po

TRAITES sur New York, à vendre par
13 mai O. H. MIESEGAES, 42, Bienville.

ESPRITS DE THÉRÉBENTINE, à vendre par
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

CLOUX DE GIROFLES—300 livres à vendre par
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

VIN ROUGE et vin de Champagne à vendre par
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

CORDES D'EMBALLAGE—Un petit lot à vendre par
13 mai P. A. GUIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

FARINE—10 barils farine supérieure à vendre par
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

AVOINE—1500 boisseaux en débarquement à vendre par
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

FARINE—200 barils en bon état, à vendre par
13 mai JUSTUS VAIRIN & Co, 26 Poydras.

TOILE de l'Inde, à vendre par
13 mai GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

PORC—100 barils mess et prime, à vendre par
13 mai W. S. BROWN, 26, rue Gravier.

BŒUF prime, à l'inspection, à vendre par
13 mai JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Poydras.

SEL fin de Liverpool—300 sacs, à vendre par
13 mai SAM. BELL, 89, Magasins.

PORC [illegible] prime et P. O. à l'inspection, à vendre par
13 mai SAM. BELL, 89 Magasins.

BŒUF—[illegible] barils bœuf prime, à vendre par
13 mai SAM. BELL, 89 Magasins.

TOILE et Corde d'emballage du Kentucky, à vendre par
13 mai SAM. BELL, 89 Magasins.

TOILE [illegible] de Russie—40 balles à vendre par
13 mai ISAAC BRIDGE & Co. 134, Magasins.

BEURRE—30 barillets beurre frais de l'Ouest, à vendre par
13 mai W. G. MULLEN, 13, Poydras.

FARINE—50 barils marque de choix, à vendre par
13 mai W. G. MULLEN, 13, Poydras.

LARD—30 barriques plats-côtés de Cincinnati, à vendre par
13 mai W. G. MULLEN, 13, Poydras.

EAU-DE-VIE—24 barils eau-de-vie du pays, à vendre par
13 mai W. C. MULLEN, 13, Poydras.

TRAITES sur New York de 1 à 5 jours de vue, à vendre par
13 m BOGERT & HAWTHORN, 63 Gravier.

AVENDRE en débarquement du brick le Coq—160 barriques vin rouge, par
13 mai CH. DUFOUR, 4 Carondelet.

HARICOTS—50 barils haricots blancs et rouges, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
13 mai 26, rue Poydras.

PORC—500 barils mess, prime et qualités inférieures, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
12 mai 26, rue Poydras.

SAIN-DOUX—500 barillets prime en magasin et à vendre par SAMUEL BELL,
13 mai 89, rue des Magasins.

SAIN-DOUX—130 barils prime, à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co.
13 mai 66, rue du Camp.

CIGARRES—150 milliers cigares américaines, à vendre par W. S. TOMPKINS & Co.
13 mai 66, rue du Camp.

SALDERATUS—Quelques barils, à vendre à bas prix pour clore un envoi, par W. S. TOMPKINS & Co.
13 mai 66, rue du Camp.

SAIN-DOUX—[illegible] barillets sain-doux en feuilles de 1ere qualité, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
13 mai 26, rue Poydras.

BILLARD.—Un bon billard de seconde main, avec tous ses accessoires, est demandé à acheter par
13 mai W. S. BROWN, 26, rue Gravier.

FARINE—1000 barils farine, à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co,
13 mai [illegible]

PORC—[illegible]
13 mai [illegible]

LARD—[illegible] LANDIS & Co,
14, rue Poydras.

[illegible] E. LEFEBVRE FRÈRE.

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Régister, voyez les 5me. et 6me. colonnes de la dernière page.

SUCCESSION de William Wikoff et Susan W. Wikoff, décédés—Vente par le Régister des Testaments.—Le Mercredi, treize Mai 1840, à UNE HEURE DE L'APRÈS MIDI—En vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 4 avril 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, savoir:
Cent cinquante cinq actions de la Banque d'Orléans, de cent piastres chaque, payées en entier.
Cinq actions de la compagnie d'assurance d'Orléans, de mille piastres chaque, payées en entier.
Conditions comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
30 avril Régister des Testaments.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le steamer MAID OF ORLEANS, capitaine J. Van Houten, partira pour les ports ci-dessus, aujourd'hui à midi. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JUSTUS VAIRIN & Co,
13 mai 26, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et les Ports intermédiaires.—Le steamer BURLINGTON, capitaine Mitchell, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Commune, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.
N. B. Le Burlington prendra du fret pour Memphis et Randolph. 13 mai

PACKET REGULIER.—Pour Little Rock, Van Buren, Fort Gibson et Fort Smith, (Ark.)—Le steamer JOHN JAY, capitaine H. Mason, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires jeudi, le 14 courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Gravier, ou à W. S. BROWN,
12 mai 26, rue Gravier.

POUR FORT TOWSON, Fulton, Jonesborough, Shreveport et les ports intermédiaires sur la rivière Rouge—Le steamer neuf BOUGUE HOMA, capt. James W. Wood, partira samedi le 16 courant à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Commune, ou à W. S. BROWN, 26, rue Gravier.
Le steamer Norma est au dessus de l'embarras de la rivière Rouge, et il fera le voyage conjointement avec Bougue Homa. Le fret sera transporté sans délai à sa destination. 12 mai

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le steamer ALGONQUIN, capitaine Paxton, partira jeudi, le 14 courant, à 10 heures a. m. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
12 mai ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

POUR LIVERPOOL.
Le trois mâts neuf SOBIESKI, capt. C. Emerson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, pouvant prendre 15 passagers. S'adresser à bord, en face de la rue St. Joseph ou à
13 mai S. & J. P. WHITNEY, 74, Camp.

POUR NEW-YORK.
Devant partir samedi, le 16 courant.
(*Ligne de la Louisiane et de New-York.*)
Le joli Packet MISSISSIPI, capitaine Whittlesey ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira comme ci-dessus. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à bord, au poteau au-dessous du Marché aux Légumes, ou à
13 m FOSDICK & BRO, 70, rue du Camp.

POUR MARSEILLE.—Passage seulement.—La barque française INDIANA, capt. Jage, d'une marche supérieure, ayant de superbes emmenagemens, peut encore prendre quelques passagers, partira positivement samedi prochain. S'adresser au capitaine à bord ou à F. OXNARD Jr,
12mai 13, Bank Place.

POUR BALTIMORE—Passage seulement.—La barque SOLOMON SALTUS, capitaine Goox, partira demain soir; elle peut prendre un léger fret et des passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
12 mai 24, Douane.

A FRETER.—La galliote holandaise STANT-FRIES, classée A. 1, pour n'importe quel port d'Europe. S'adresser à HAGEDORN & CRAMER,
11 mai 50, Bienville.

POUR BILBOA, Espagne.—Le brick CITIZEN, capt. Thing, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY,
7 mai 74, rue du Camp.

POUR LA HAVANE.—Le brick fin voilier APALACHICOLA, nouvellement doublé en cuivre, capitaine Gustavus Schneidaw, partira sous peu. Il peut prendre cent balles de coton sur le pont et recevoir convenablement des passagers. S'adresser à
9 mai A. CAPDEVIELLE & CO, 19, rue Toulouse.

DEMANDE—On désire acheter une goëlette, d'une marche supérieure, jaugeant de 60 à 100 tonneaux, et ayant une chambre pour passagers. S'adresser à Mr. Buisson, au coin de la rue Ste.-Anne et la rue Bourbon, chez Mme. Girquel. 6 mai—6

Le Capitaine, ni le consignataire du brick Le Coq, ne paieront aucune dette contractée par l'équipage.
13 mai—3 CH. DUFOUR.

Tirage officiel de la
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe extra No. 30.
TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hotel
11 56 74 73 31 60 24 62 52 53 54 60
Gros Lot $5,000
Un Lot de 2,500
Un Lot de 2,000
Un Lot de 1,393
10 Lots de $1100 11,000
Billets $3 00—coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
13 mai 35, rue du Canal.

LETTRES de change sur New-York, à 60 jours de vue, à vendre par EDWARD AUSTIN, & JOHN E. LODGE,
13 mai—3 rue Gravier.

BALANCES à Plateaux patentées, de toutes les dimensions, de Ouald et Farr, de New-York, [illegible] à vendre par W. S. BROWN, 26, rue Gravier.

SERRURES FRANÇAISES—[illegible] à vendre par [illegible]

[illegible] caisses [illegible] barriques [illegible]
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

MAQUEREAUX et saumons—150 barils maquereaux No 2 de la Nelle Ecosse; 80 1-2, do do saumon, à vendre par
13 mai P. A. GIRAUD, 12 Tchoupitoulas.

DES avances en argent seront faites sur consignations de coton, adressées à
J. J. ANDREWS & BROTHERS, 50 Camp.

CHEMISES de couleur—Un assortiment considérable de chemises de différentes qualités et d'habillements d'été pour enfants, à vendre par
13 mai HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

PORCELAINE—Quelques services complets de porcelaine de Paris, à vendre à bas prix, par
13 mai HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

CHAPEAUX DE SOIE—8 caisses, chacune de 24, à vendre par HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

CLOUS de Girofles—50 balles, à vendre par HERBAULT FRERES,
13 mai 78, rue Bienville.

AMANDES—100 barils amandes fraîches sans coques, à vendre par
13 mai J. ROBERT & Co. 47 Bienville.

120 Pipes vin rouge supérieur, récemment reçues à vendre par
13 mai J. ROBERT & Co, 47 Bienville.

RAISINS—150 caisses MR. en magasin et à vendre à bas prix par
13 mai J. ROBERT & Co, 47 Bienville.

FARINE—800 barils, en débarquement et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
13 mai 36, rue Poydras.

TOILE et Corde d'Emballage—100 pièces Toile et 100 rouleaux de corde de qualité supérieure, reçus par l'Indiana, à vendre par Wm. G. HEWES & Co,
13 mai rue Natchez.

PAPIER—37 caisses papier à lettres et ordinaire (foulscap) et papier pour l'usage des avocats et des notaires, le tout ayant droit au drawback, à vendre à bas prix par parties convenables aux acheteurs, par
13 mai HERBAULT FRERES, 78, Bienville.

CHAPEAUX—15 caisses chapeaux de laine de Russie et autres, en débarquement du brick Ellsworth, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
12 mai 134, rue des Magasins.

BOTTES ET BRODEQUINS—11 caisses brodequins et bottes en veau, en débarquement du brick Ellsworth, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
13 mai 134, rue des Magasins.

MARCHANDISES SECHES—30 caisses imitation d'indiennes françaises et 5 caisses peaux de chevreuil, en débarquement du brick Ellsworth, à vendre par
13 mai ISAAC BRIDGE & Co. 134. Magasins.

BULL DOG VOLÉ.
IL a été volé dimanche matin un petit bull dog sous poil rouge clair; il avait un collier en cuir noir lorsqu'il a disparu. On le reconnaîtra aisément à une ancienne cicatrice entre les deux yeux où le poil est clair-semé; il a la queue et les oreilles coupées en pointe.
Vingt piastres seront données à celui qui fera connaître le voleur, rue des Remparts No. 316. 13 mai—3

MEDICAMENTS, &c. &c.
400 onces quinine en poudre, 100 do. calomelles, 4 caisses rhubarbe, 40 jalap, 2 do. gomme arabique, 2 do. manne, 2 caisses médecines françaises et anglaises, 2 caisses réglisse, 10 coffres de médecine en acajou, 50 barils sel d'epsum, 20 caisses souffre, 20 barils blanc d'Espagne, 5 caisses chlorure de soda de France, 50 do eau de rose anglaise, 30 caisses moutarde anglaise, 100 caisses sirop de limon d'Henderwoods, 10 barils brême, 40 barils résine, 120 barils alun, 50 barils blanc de céruse, 20 barils couperose, 200 caisses verres de toutes dimensions, 1500 barrillets blanc de plomb pur, No. 1 et 2; 25 barils huile de sperm blanchie, 2000 gallons huile de lin, 90 barils thérébentine, 40 barils huile des tanneurs, 10 surons indigo Caraccas, 20 barils huile de baleine, blanchie d'hiver, 25 sacs gingembre, 25 barils vin de Porto pur, 200 paniers de bouteilles, 200 caisses verres pour les pharmaciens, à vendre par
JARVIS & ANDREWS, droguistes,
Et en gros et en détail, à l'encoignure des rues Commune et Tchoupitoulas. 13 mai.

Thomas Barrett contre ses créanciers et les créanciers de Thomas Barrett & Co.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable Charles Maurian, Juge. 12 mai 1840. No. 12626. La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Thomas Barrett & Co.; et il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue dans l'étude de H. B. Cenas, notaire public, le lundi 15 juin 1840, pour y délibérer sur les affaires desdits insolvables, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre leur personne ou leurs propriétés sont et demeurent suspendues. Et il est en outre ordonné que J. R. Barrett soit nommé pour représenter les créanciers absens dans ce procès.
Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, 12 mai 1840.
13 m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—Le 9 mai 1840—No. 12627—Louis Michel contre ses créanciers—La cession des biens du pétitionnaire est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de C. V. Foulon, not. pub. le mardi, 26 mai 1840, pour y délibérer sur les affaires de l'insolvable, et en même temps toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues.
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, le 12 mai 1840.
13 mai—3 1po ARMAND PITOT, gr. fir.

MME. OMETZ a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'arriver de France avec un spécifique contre la FIEVRE JAUNE, les fièvres intermittentes, [illegible]
Plusieurs personnes qui en ont déjà fait usage à la Nlle. Orléans, sous le traitement du Dr. Ashelle, en ont été radicalement guéries.
La dame Ometz se charge de guérir gratis les personnes indigentes. [illegible]
13 mai [illegible]

[illegible] GUCULLU, LAFITTE & Co. 13 mai

VENTES A L'ENCAN.

On trouvera sur la quatrième page de cette feuille un grand nombre d'avis d'encan et judiciaires.

PAR J. A. BEARD & S. GUINAULT.
Continuation de la vente des propriétés de Lafayette et d'Hagan.
CETTE vente sera continuée aujourd'hui, à midi précis, à la Bourse St. Louis:
Les propriétés qui seront vendues sont cinq îlets situés dans la 1ère. municipalité, sur la rue du Canal et les environs.
Les conditions comme celles de la vente précédente. 13 m

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Vente de Genièvre de Hollande continuée.
MERCREDI, 13 du courant, à 4 heures 1/2, il sera vendu sur la Levée, entre les deux marchés:
45 pipes excellent genièvre de Hollande, actuellement en déchargement de la galliote hollandaise Stant-Fries, d'Amsterdam.
Conditions: Au-dessus de $200 à 4 mois, au-dessus de $400 à 6 mois, et au dessus de $100 à 5 mois de crédit.
12 mai

PAR M. BARNETT Senior.
J. R. Putnam contre ses créanciers.
EN vertu d'un jugement de l'honorable cour de paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, et sous la direction de Fred. Buisson, syndic des créanciers de l'insolvable, il sera vendu mercredi, le 13 mai prochain, à midi, à la Salle de Bains de la Bourse St. Louis:—
Un lot de terre situé dans le faubourg Saulet, mesurant 30 pieds de face à la rue des magasins, sur 120 pieds de profondeur, et formant une partie du lot originellement désigné par le No. 6 de l'Ilet No. 18.
Conditions de la vente:—comptant.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas not. pub., aux frais de l'acquéreur.
11 avril—4—11—18—25 avril—2 et 13 mai.

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de District, pour le premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, en date du 23 d'avril 1840, il se a vendu, le mercredi 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29.
Un lot de marchandises sèches, abandonnées à ses créanciers par Léon Metge, et le même jour, à 10 1-2 heures du matin, devant le dit magasin d'encan,
Un cheval et une charrette également abandonnés par le dit Léon Metge.
Conditions—comptant. 2 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu jeudi 14 du courant, à 4 heures et demie de l'après midi, sur la Levée, entre les deux marchés,
3545 caisses limons, en débarquement du brick Ivanhoe, venant de Messine. Conditions à la vente. 12 mai—3

PAR M. BARNETT, Sen.
IL sera vendu vendredi 15 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis,
Un terrain de valeur avec une maison, situés à Lewisburg—Paroisse St. Tammany, sur les bords du Lac Pontchartrain.
Ce terrain mesure un demi arpent et 21 pieds de face à l'avenue du lac, sur 8 arpens, 21 pieds 7 pouces de profondeur. Il y a sur ledit terrain, une maison de 46 pieds de façade sur 35, composée de 2 appartemens, un corridor de 12 pieds de large, un cabinet et une cave; le tout bâti en briques entre poteaux, excepté la cave, qui est toute en briques.
Conditions, 1 et 2 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
12 mai—4.

Fonds de Cabaret à l'encan.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, sur les lieux, le 11 courant, à 5 heures de l'après midi par l'encanteur sus-nommé, un fonds de cabaret bien achalandé, situé à l'encoignure des rues de l'Indépendance et de la Levée.
Conditions—Comptant. 12 mai—3

PAR M. BARNETT SENr.
IL sera vendu, vendredi 15 courant, à midi, à la Bourse Saint-Louis, rue Saint-Louis:
Un beau Lot avec Maison, situé sur la rue des Remparts, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. La maison se compose de neuf appartemens, tous parfaitement bien finis, elle a une cuisine en briques, à deux étages; la cour est pavée en pierres plates, et il y a une citerne avec pompe. Le tout sur un terrain mesurant 35 pieds 1 pouce 6 lignes de face à la rue des Remparts, sur 67 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur—Ainsi que 95 ACTIONS du fond capital de la Banque des Citoyens.
Conditions:—L'acquéreur se chargera du paiement de $4,560 dues à la Banque; $1,480 comptant; $1,480 payables en octobre prochain; $1,480 payables en octobre 1841, et la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque. 12 Mai.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
LUNDI prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse de la Salle des Bains, il sera vendu,
Un Terrain situé au faubourg Tremé, rue St. Philippe, entre St. Claude et Tremé, borné d'un côté par la propriété de A. Courcelle, et de l'autre par celle de Jean Saboureau; le terrain mesure trente deux pieds américains de face, sur soixante quatre pieds de profondeur, avec une petite maison en bois et cuisine en mauvais état.
Un Terrain situé à la Metairie, rue Jackson, mesurant 60 pieds de face sur 120 de profondeur, mesure française, borné par les terrains de M. Jean Saboureau.
Conditions: Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente en l'étude de Joseph Cuvillier, not. public. 12 mai

PAR DUTILLET & GUINAULT.
Reynaud Songy vs. ses créanciers.
IL sera vendu le samedi, 30 mai 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité. (Salle des Bains) rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 mai 1840 et à la requête du syndic de la faillite de Reynaud Songy:
GEORGES, nègre de 30 à 32 ans, bon sujet, propre à tout.
ROBERT, nègre de 30 ans, bon sujet, peintre et vitrier, &c.
ARIANE, négresse de 26 ans, femme de Robert, avec ses quatre enfans, Edmond négrillon de 8 ans, Maria, négritte de 4 ans, Alfred négrillon de 2 1/2 ans et Sam négrillon de 6 mois.
CÉLESTE, mulâtresse âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse, pâtissière et confiseuse &c., avec ses trois enfans, Françoise, mulâtresse de 15 ans, Célestine, mulâtresse de 8 ans et Dio, mulâtre de 4 ans.
EDMOND, négrillon de 12 ans, orphelin.
PÉLAGIE, négresse de 50 ans, cuisinière, blanchisseuse, &c.
Conditions: Comptant.
Les actes de vente se passeront pardevant Félix Percy, not. pub. 16 mai

VENTE POSITIVE DE BEAUX TERRAINS A BATIR ET JOLIES PROPRIÉTÉS LOUÉES.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu sans réserve à l'encan, jeudi [illegible] courant, à midi, [illegible]
Huit lots de terre situés [illegible] plus agréables de la seconde municipalité [illegible] lots de terre situés dans la rue [illegible] par L. Bringier, voyer général, et mesurant chacun 24 pieds 10 1-2 pouces sur la rue du Camp, et 151 pieds 1 pouce de profondeur sur le derrière, sur une allée commune aux lots voisins, et faisant face à la place Lafayette.
Conditions.—$1,000 comptant; le second paiement de $1,942 50 cts, à six mois, et l'acquéreur devant prendre la responsabilité du paiement de $1,850, payables du 9 au 12 mai 1841, divisées en trois billets de $616 66 2 3 cents chaque, et le reste à neuf mois en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à final paiement.
Ainsi qu'un lot sur la rue St-Charles, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Camp, Girod et Julie, désigné sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, et mesurant 257 pieds sur la rue St Charles, et 149 pieds 2-3 sur le derrière se prolongeant jusqu'à la rue Ste-Marie.
Pour le lot sur la rue Saint-Charles, $1,000 comptant; 1,680 à six mois, et l'acquéreur devra prendre la responsabilité de $1,600, divisées en trois billets de $533 33 1-3 cents chaque, payables du 9 au 12 mai 1841, et le reste à neuf mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'au final paiement.
Aussi, 5 Lots sur la rue Hevia, dans l'îlet compris entre les rues Hevia, St-Jean, Girod et Cirque, désignés par les numéros 5, 6, 7, 8 et 9, sur un plan dressé par L. Bringier, daté du 5 mai 1835. Les dits lots sont contigus et mesurent chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Hevia sur 115 pieds 1 pouce entre lignes parallèles—Le numéro 9 formant l'encoignure des rues Hevia et St-Jean
Pour les cinq lots sur la rue Hevia, $1000 comptant, la balance $2,065 à six mois, et l'acquéreur devant prendre la responsabilité du paiement de $1966 66 1-3 divisées en trois billets de $655 55 1-2 cents chacun, payables du 9 au 12 mai 1841, la balance à neuf mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'au final paiement.
Le tout d'après le plan déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire public.
Les actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 m

PAR JOS. A. BEARD.
Vente de syndic de propriétés de valeur.
IL sera vendu le lundi 15 juin 1830, à midi, à l'Arcade de Banks, sous la direction du syndic des créanciers de Martin Gordon jr., en vertu d'un ordre de la Cour de Commerce de la Nlle. Orléans.
Cinq lots de terre, pris ensemble ou séparément, avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le faubourg Ste. Marie, dans la partie la plus avantageuse de la seconde municipalité, dans l'îlet compris entre les rues St. Charles, Julie, du Camp, et Girod, et désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, sur un plan dressé par Louis Bringier, voyer général, en date du 19 février 1836, et déposé dans l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Lesdits lots sont contigus et ont chacun, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, (le tout mesure américaine.) Le lot No. 18 forme l'encoignure des rues St. Charles et Girod, se prolongeant sur le derrière, sur un passage ou rue projetée qui traversera tout l'îlet et qui est commun à tous les lots.
Conditions, comptant; Les actes de vente, pardevant L. Herman, not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 mai.

VENTE SANS RESERVE
Pour cause de départ.
PAR H J DOMINGON.
IL sera vendu mercredi, 13 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, dans la rue Tremé entre St. Philippe & Ursulines, une quantité de meubles meublans, consistant en lits, tables, chaises, side board, batterie de cuisine &c. &c.
Conditions comptant.
N. B.—Ces meubles sont presque neufs, n'ayant été achetés que depuis 4 mois, et conviendraient à une petite famille. On pourrait les vendre en bloc, en s'adressant à l'encanteur avant le jour de la vente. 11 mai

Tabac avarié.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu, le jeudi au soir, 14 courant, à 5 heures, au Shell Warehouse, sous la direction des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, T A de 273 à 300, 27 boucauts tabac avarié.
Conditions comptant. 11 mai.

PAR BACH ET CALHOUN.
IL sera vendu samedi, le 16 mai 1840, à midi, à la Bourse St. Louis.
Un des *Verandah Cotages*, situé sur la rue Robin, près de la rue Constance, ensemble avec le lot sur lequel il se trouve, mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.
Conditions:—12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 11 m—1.

PAR F. E. TRICOU.
IL sera vendu le vendredi 15 mai, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Charlotte, négresse âgée de 26 ans, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, et domestique de maison; avec son enfant Charles, mulâtre âgé de 7 ans.
Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant Charles Boudousquié, notaire, aux frais de l'acquéreur. 11 mai—5

FER DE SUEDE.
LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer plat de 1/4 sur 1 1/4 jusqu'à 1/2 sur 1/2: de carré de 1/2 à 2 pouces; do rond de 1/2 à 2 pouces. Les marchands de fer pourront toujours être approvisionnés par lui à leur gré à des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 46, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.
LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, consigné à MM. Simon Reynbende & Sons Schiedam—300 pipes genièvre de Hollande de la marque [illegible] Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses.
HUGO C. GILDEMEESTER,
19 fev—6m 46, rue Bienville

CHIEN PERDU.
$5 DE RECOMPENSE seront payées à celui qui rapportera rue Conti, No 28, la petite chienne [illegible] espagnole, répondant au nom de CA[illegible]
[illegible] DULREVRE & GALLAUD—12 Mai—3

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI marron [illegible]
13 mai—6

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu samedi, le 16 courant, à la Bourse St. Louis, à midi.
L'esclave BETSY, griffonne âgée d'environ 24 ans, cuisinière, blanchisseuse, pleinement garantie des vices et maladies prévues par la loi, excepté du vice de marronnage
Conditions—Comptant.
Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis. 13 mai

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 13 courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, entre les deux marchés:
100 pipes Genièvre de Hollande,
Une quantité de fromage
1 lot de Harengs do en débarquement de la galliot Stant Fries, venant d'Amsterdam.
Conditions, à la vente. 9 mai

PAR L. A. GARIDEL.
JEUDI 14 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, rue St. Louis.
Une maison située rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, No. 47, suivant un plan déposé à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis. Cette maison est bien construite, en bon état et parfaitement calculée pour une pension, café ou restaurant, se trouvant en face de la Bourse St. Louis que l'on reconstruit. La cuisine, la cour et le vestibule au premier étage sont éclairés au gaz, la cuisine est vaste et se trouve desservie par un fourneau en fer d'une des meilleures fabriques de Lilles. Le corridor et la cour sont pavés en pierres plates. Cette maison offre de plus, toutes les commodités que peut désirer une famille.
Conditions:—Un cinquième comptant, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
9 mai—6.

Chargement de Vin à l'encan.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, Mercredi, 13 du courant, à 5 heures de l'après-midi, sur la Levée entre les deux marchés, en débarquement du brick Harbingeo, capt. Brown, de Fayal, sans réserve,
400 quarts de pipes vin de Madère de Pico, marque Dabney.
200 huitièmes de do. do.
20 caisses do. d'une douzaine.
Conditions—Toute somme au-dessous de $200 comptant; de 2 à 500, à 60 jours; au-dessus de cette somme à 4 mois, en billets endossés à satisfaction.
9 mai—4

AMUSEMENS.

THEATRE DE LA RENAISSANCE
Jeudi 14 mai 1840.
Bénéfice de M. LETERMEL
1re. Représentation de
LES DEUX ANGLAIS,
Drame en 3 actes de M. Merville,
Le 1er acte du CID, tragédie en vers de P. Corneille.
Un prix de 12 petites cuillères en argent, sera mis en loterie; chaque billet d'entrée de $1, aura un no. ayant droit au tirage.
LE PHILTRE CHAMPENOIS,
Vaudeville en un acte.
Entrée, 1re........$1. 00
Parterre........ 50
Le spectacle commencera à 7 heures.

TIVOLI LOUISIANAIS
MR. COBINI a l'honneur d'annoncer à MM. les souscripteurs que le 4me. et dernier bal de souscription, qui devait être donné samedi dernier et qui a été renvoyé pour cause de mauvais temps aura lieu:
AUJOURD'HUI, MERCREDI 13 MAI 13 m

SALLE D'ORLEANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARÉS ET MASQUÉS,
Jeudi et Samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée:—Cavaliers $2
Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c. A. MITAUD—11 mars.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité no. 3.
Séance du 23 avril 1840.
RÉSOLU par le conseil de la municipalité no 3, Que le maire est autorisé à faire annoncer dans deux gazettes de cette ville, que des propositions seront reçues au bureau de la mairie, jusqu'au 15 mai prochain 1840, pour l'entretien des fanaux et l'éclairage de la municipalité no. 3, pendant une année, le contractant devant se soumettre à cet égard aux ordonnances et résolutions concernant l'éclairage, et fournir bonnes cautions, à la satisfaction du conseil, de la somme de quatre mille piastres, pour la fidèle exécution de son contrat. Le prix du contrat sera payé mensuellement.
Signé CUVELLIER, recorder.
Approuvé le 25 avril 1840.
Signé C. GENOIS maire.
Pour copie conforme.
THEARD Jr. secrétaire.
En vertu de la résolution qui précède, Avis est donné que jusqu'au vendredi 15 mai 1840, on recevra au bureau de la mairie, des soumissions pour l'entreprise de l'entretien des fanaux et de l'éclairage de la municipalité no. 3, pour une année, conformement aux dispositions de la dite résolution.
Nouvelle Orléans, le 30 avril 1840.
2 mai—12 C. GENOIS, maire.

Le soussigné désirant quitter cette ville, prie toutes les personnes qui lui doivent et celles à qui il doit de se présenter chez lui pour régler avant le 23 courant.
12 mai A. L. LEVY, 44, rue Conti

JAEGER ACHTUNG.
Die Mitglieder der compagnie sind aufgefordert sich nachsten Donnerstag den 15 May abends um 6 1/2 uhr zu einer general Versammlung auf dem Versammlungs Zimmer einzufinden.
Auf Befehl des H. SUFFERT, 1st Lieut.
J. C. WAGNER, Oberjaeger.
New-Orleans, 11 May 1840.

VOLTIGEURS ATTENTION!
La Compagnie se réunira en bourgeois, Dimanche 17 mai, à six heures précises du matin, rue Bourbon no. 8, entre Canal et Douane, pour affaire d'importance. Les membres sont priés de ne pas y manquer.
Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1840.
Par ordre du Capitaine,
12 mai F. PERILLIAT, fourrier.

HOTEL DE MANDEVILLE.
LE soussigné a l'honneur d'informer [illegible]
Prix de la pension par mois [illegible]
Enfans [illegible]
Domestiques [illegible]
Par jour 3
[illegible] maisons de bains, salle de billard [illegible]
[illegible] F. DAVIS.

MAISON A VENDRE en face du marché du faubourg Tremé, le marché ayant un beau commencement, elle est la seule maison en face de ce marché, s'adresser rue St. Pierre no 125. 9 mai

ALFRED MORET, rue Royale, No. 139, vient de recevoir, par les derniers arrivages de France, ses caisses de Papiers peints.
Papiers ordinaire, de 25 à 75 cts le rouleau.
do glacé, de 87 1-2 à $2.
Vues coloriées pour grands appartemens.
Bordures, imitation et veloutées, de $1 25 à $4 50 le rouleau, d'importations récentes
Œuvres complètes de Merlin, 54 vol. in-8.
d'Alexandre Dumas, 3 vol. in-8.
de Victor Hugo, 2 vol. in-8.
Histoire parlementaire de Roux et Berche, 40 vol.
Gabriel, par G. Sand, 1 vol.
Un Grand Homme de Province, de Balzac.
Aussi un joli choix de Romans des auteurs les plus renommés. 12 Mai—8

LE SOUSSIGNE offre à vendre de récentes importations.
Agrafes blanchies, Nos. 3, 4, 5, 6.
Mouchoirs batiste de tous genres,
Bretelles gomme élastique riches et ordinaires
Papier à lettre et papier pot Français,
Fleurs artificielles,
Chapeaux peluche et feutre, pour hommes et enfans,
Cannes riches et ordinaires,
Chemises coton blanc et couleur,
Ombrelles étoffes nouvelles,
Gants chevreau et autres,
Souliers marroquin et satin,
Peignes buffle et écaille,
Cols en mousseline brodés,
Brosses à habits, à tête et à dents,
Maroquins, moutons et veaux cirés,
Montre en or et argent pour hommes et femmes,
Boîtes à musique,
Fichus gaze et écharpes, convenables pour le Mexique.
Rubans satin unis et façonnés,
Soie à coudre,
Fil de rennes,
Boutons de nacre pour chemises,
Coutil fil blanc.
CHATELANAT,
12 mai—3 119, Gravier.

M. MANNE, 50, rue Conti, désirant liquider tout son stock, avant son départ, prévient ses amis et le commerce en général, qu'à partir de ce jour jusqu'au 20 courant, il traitera au dessous des prix coutans de France, des marchandises qui lui restent et qui consistent principalement en:
Châles filets riches et soie glacés à franges et dentelles, écharpes et colliers divers.
Gants, mitaines et mitons filet noir de couleurs brodées et unis.
Habillemens d'enfants, filles et garçons.
Chapeaux paille, Italie, riz et cousus.
Pèlerines et cols brodés, montés et non montés.
Bonnets d'enfants.
Mouchoirs batiste unis et brodés pour mariage,
Robes Organdi, couleurs, brodées,
Franges chenille pour garnitures de châles,
Dentelles noires et blanches.
Gros de Naples et taffetas noirs,
Châles brochés et imprimés.
Eventails nouveaux,
Bijouterie fausse,
Etoffes de coton pour meubles et bordures.
Mérinos dits satins laine, pour habits et pantalons.
7 mai—6

LE Soussigné prévient les personnes qui doivent à la succession de Caliste Caubette, que M. Pierre Rousseau est autorisé par lui, à faire les recouvremens de ladite succession.
13 mai—4 DENIS BEDOUT, Exécuteur Testamentaire.

UN jardinier français, ayant visité l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie pour étendre ses connaissances en Horticulture, porteur de bons certificats, et d'une médaille qui lui a été décernée par la Société d'Horticulture de Paris, dont il est membre, désire trouver de l'emploi dans une maison particulière aux environs de la Nouvelle Orléans. Il peut donner de bonnes recommandations.
S'adresser chez M. Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne. 11 mai—3

AVIS.
LES soussignés voulant régler définitivement leurs sociétés, prient les personnes qui doivent pour leurs souscriptions aux bals qui ont eu lieu dans la Salle St. Louis, de vouloir bien solder leurs comptes d'ici au 20 courant; après cette époque les recouvremens seront poursuivis devant les tribunaux.
Nouvelle-Orléans, le 11 mai 1840.
11 mai BERTUS & FAGET.

LE soussigné prévient le public que partant pour France il laisse Mr. Pierre Lasserre seul chargé de faire ses recouvremens F. FAURE—11 mai—3

NOURRICE—On demande une place pour une nourrice qui peut fournir d'excellentes recommandations. S'adresser à James Donevans rue St. Jérome entre Poydras et Perdido, près de l'Hopital de Charité. 11mai

COTON de Lowell—16 balles 7-8, à vendre par
13 mai ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

SUCRE raffiné—50 barils en magasin, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti.—12 Mai.

SIROP de Betterie—22 barils récemment reçus, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti.—12 Mai.

CAFÉ DE LA HAVANE prime strict, à vendre par
13 mai ABRAHAM TRIER, 34 Gravier.

GINGEMBRE EN POUDRE—150 barillets à vendre par
13 mai N. D. CHAMBERLIN & Co. 40 Gravier.

MAIS—500 sacs à vendre par
12 mai W. S. TOMPKINS & Co, 66, Camp.

MAIS—500 Sacs en débarquement du steamer Prairie à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

CHAPEAUX de laine et de soie à vendre par
13m FROST & Co., 5, Douane.

SACS DE TITRE—[illegible] de dimensions assorties, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
13 mai 134, Magasins.

SAVON—300 caisses savon de Boston No. 1, [illegible] à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
13 mai 134, Magasins.

CHAPEAUX—[illegible] caisses contenant un assortiment de chapeaux [illegible] à vendre par
13 mai ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins.

BLÉ et Avoine—300 Sacs en débarquement du steamer Prairie, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.—12 Mai.

SUCRE sur des habitations au-dessus et au-dessous de la ville, à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti.—12 Mai.

SUCRE clarifié—[illegible] à vendre par ALLAIN & TREMOULET, 11, rue Conti.—12 Mai.